

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MAI 2014**

**MEMBRES PRESENTS :** MM. THIEFFENAT, CALLÉ, MME GOUBET-ETELLIN, M NANTOIS, MME MANIPOUD, M. DEMANGEOT, MMES PAISANT, FOURNIER, M. GRANGEAT, M. THEOLEYRE, MMES GAJA, GOUGOU, MM. BESSON, MESSEGUEM, MMES DEL MEDICO, GAITAZ, PIENNE, BLANCHET, MM. FACCHIN, REGE GIANASSO, DE BUTTET, COPPA, BURDIN, MME RIGOLETTI, M. COCCHI, MME CECCON, M. DUPENLOUX

**ASSISTAIENT :** MME CABAJ, M. HAMM, MME FRANÇOIS

**Désignation d'un secrétaire de séance :** MME BLANCHET est désignée comme secrétaire de séance.

Après plusieurs demandes de modifications, le compte rendu du conseil municipal du 17 Avril 2014 est approuvé.

## **ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE REUNION (CONVOCATION EN DATE DU 15/05/2014)**

### **1/ ADMINISTRATION GENERALE**

- Charte de l'élu local
- Centre communal d'action sociale : information
- Désignation des délégués au SICSAL : modification
- Désignation voirie chemin des Monts Dessus

### **2/ FINANCES**

- Indemnités de fonctions des élus municipaux : modification
- Frais de déplacement des élus municipaux
- Frais de déplacement du personnel communal
- Vote des subventions à caractère social et scolaire pour l'année 2014
- Concours photos « Lucarnes sur la vie »

### **3/ INTERCOMMUNALITE**

- Chambéry Métropole :
  - Commissions
  - Convention de cofinancement pour travaux d'aménagement de voirie pour l'amélioration de la circulation des transports en commun avenue de Turin

### **4/ FONCIER**

- Cession terrain avenue de Bassens

### **5/ TRAVAUX**

- Convention avec le Conseil Général de la Savoie pour travaux RD8 sous maîtrise d'ouvrage communale

### **6/ QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

## **1/ ADMINISTRATION GENERALE**

### **⇒ CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Document soumis lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **⇒ CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : INFORMATION DES MEMBRES NOMMES**

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2014, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale se compose de douze membres plus le Maire, président de droit.

Six membres ont été élus par le conseil municipal : MM. BESSON – GAJA - FOURNIER - DEMANGEOT – GOUBET-ETELLIN - RIGOLETTI et six membres sont nommés par le Maire.

Conformément à l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles, doivent figurer parmi les membres nommés :

- un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.  
Personne nommée : M. TERRAZ – Directeur général de la Sasson
- un représentant des associations familiales,  
Personne nommée : Mme RICHARD Colette - UDAF
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,  
Personne nommée : Mme LUGAND Françoise - CFDT
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.  
Personne nommée : Mme MIGUET Paulette - APF
- Autres membres nommés par Monsieur le Maire : Mme MARCELLIN – ROSSAT Marie-Josèphe et Mme NANTOIS Christiane.

La première réunion du CCAS se déroulera le 04 Juin 2014 à 18h en Mairie.

### **⇒ DESIGNATION DES DELEGUES AU SICSAL : MODIFICATION**

Par délibération en date du 17 avril 2014, le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués du Syndicat Intercommunal du canton de Saint-Alban-Leyse (SICSAL) comme suit :

Délégués titulaires : Alain THIEFFENAT  
Paola GAJA  
Béatrice DEL MEDICO  
Marie-Françoise FOURNIER

Délégués suppléants : Charles-René NANTOIS  
Martine PAISANT

Monsieur le Maire propose que Madame Martine PAISANT devienne déléguée titulaire à la place de Madame Paola GAJA du fait de sa délégation de fonctions (Jeunesse, petite enfance et vie scolaire).

Mme Martine PAISANT est désignée déléguée titulaire du SICSAL à la place de Mme Paola GAJA, **par 21 voix pour et 6 voix contre.**

### **⇒ DENOMINATION VOIRIE : CHEMIN DES MONTS DESSUS**

Afin de régulariser l'appellation d'une voirie sur le territoire communal,  
Et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE, **à l'unanimité (27 voix pour)**

- **DE CONFIRMER** la dénomination du chemin des Monts Dessus (et non chemin des Monts).

## **2/ FINANCES**

### **⇒ INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS MUNICIPAUX : MODIFICATION**

Par délibération en date du 17 avril 2014, le conseil municipal a déterminé dans la limite des taux maxima le montant des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'un conseiller municipal renonce au versement de ses indemnités pour toute la durée du mandat.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

### **⇒ FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS MUNICIPAUX**

Après débats, il est décidé de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

### **⇒ FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL**

Après débats, il est décidé de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

### **⇒ VOTE DES SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL ET SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2014**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau de répartition des subventions à caractère social et scolaire pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité (27 voix pour)**

- **D'ACCEPTER** le tableau de répartition à caractère social et scolaire, ci-annexé, pour un montant global de 56 602 €.

### **⇒ CONCOURS PHOTOS « LUCARNES SUR LA VIE »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, dans le cadre du projet européen « Popul'Arte », les communes de BUSSOLENO et de BASSENS ont organisé chacune sur leur territoire un concours photos intitulé « Lucarnes sur la vie ».

Pour Bassens, le concours s'est terminé fin novembre 2013 et une première sélection a eu lieu en janvier 2014. Le jury a finalement attribué les prix début mai 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide **à l'unanimité (27 voix pour)**

- **DE PRENDRE ACTE** du règlement du concours photos « Lucarnes sur la vie » tel qu'établi en 2013,
- **DE VERSER** aux candidats lauréats les prix mentionnés à l'article 10 du règlement susvisé pour un montant global de 1 500 € en sus du prix spécial de la commune de BASSENS d'une valeur de 1 000 €, ayant déjà fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en date du 12 juin 2013.

## **3/ INTERCOMMUNALITE**

### **⇒ CHAMBERY METROPOLE : COMMISSIONS**

Les conseillers municipaux peuvent participer, avec voix délibérative, aux commissions de Chambéry métropole.

Monsieur le Maire propose de retenir le même critère de représentation que celui des commissions municipales : un représentant de la minorité pour deux représentants de la majorité.

#### **COMMISSIONS :**

- Economie et communication
- Finances
- Politiques contractuelles, projet d'agglomération et évolutions des compétences
- Agriculture, cours d'eau, développement durable et espaces naturels
- Transports, déplacements et schéma de déplacements
- Habitat, programme local de l'habitat, aménagements et maintenance des aires d'accueil des gens du voyage
- Bâtiments et patrimoine

./..

- Voiries et infrastructures
- Ressources humaines et moyens des services
- Déchets ménagers et assimilés
- Renouvellement urbain, action sociale et politique de la ville
- Equipements collectifs, sportifs et associatifs et relations avec les clubs sportifs.

#### COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :

Chaque commune (de moins de 5 000 habitants) doit proposer un représentant qui doit être conseiller communautaire titulaire pour siéger à la commission consultative des services publics locaux de Chambéry Métropole.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, par 21 voix pour et 6 voix contre**

- **DE DESIGNER** Mme Anne MANIPOUD, pour représenter la commune à la commission consultative des services publics locaux, de Chambéry Métropole.

#### ⇒ CHAMBERY METROPOLE : CONVENTION DE COFINANCEMENT POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE POUR L'AMELIORATION DE LA CIRCULATION DES TRANSPORTS EN COMMUN AVENUE DE TURIN

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains, Chambéry métropole a projeté l'aménagement de voies réservées au bus pour améliorer l'efficacité et l'attractivité du réseau de transports en commun sur six axes forts, dont celui constitué de l'avenue de Turin à Bassens et de l'avenue de Chambéry à Saint-Alban-Leysses, reliant le parc relais de La Trousse.

Ces aménagements participent également à l'amélioration de la sécurité pour les modes doux (piétons et cycles) et à l'embellissement du secteur en requalifiant l'avenue de Turin, classée d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire précise qu'une convention doit être passée pour définir les engagements financiers réciproques de Chambéry métropole et de la commune de Bassens pour cette opération d'aménagement, en application des règles de cofinancement relatives aux voiries d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, **à l'unanimité (27 voix pour)**

- **DE S'ENGAGER** à financer les dépenses engagées par le maître d'ouvrage pour réaliser les travaux d'aménagement de voirie pour l'amélioration de la circulation des transports en commun avenue de Turin comme suit :

Coût total HT		Chambéry Métropole		Commune de Bassens	
Taux	Participation	Taux	Participation	Taux	Participation
100 %	1 242 373,87 €	92,46 %	1 148 745,08 €	7,54 %	93 628,79 €

Aucun dépassement de l'enveloppe financière prévisionnelle ne sera accepté par la commune de Bassens et Chambéry métropole sans accord préalable faisant l'objet d'un avenant à la présente convention, établissant une nouvelle répartition du montant de la participation de chacune des parties.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de cofinancement avec Chambéry Métropole, ci-annexée.
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires ont été inscrits au budget primitif voté le 5 février 2014.

## 4/ FONCIER

#### ⇒ CESSION TERRAIN AVENUE DE BASSENS

Monsieur le Maire expose que la commune de Bassens met à disposition de la Société Euro Peinture Savoie, pour une durée de 23 mois, un tènement foncier avenue de Mérande depuis le 1<sup>er</sup> février 2013 pour une redevance mensuelle de 835 €.

./..

Monsieur Bernard BROSSON, gérant, souhaite acquérir ce terrain dans le but d'y construire un bâtiment artisanal qui contribuerait au développement de son activité économique et à la création d'emplois.

Vu l'avis de France Domaine en date du 22 juillet 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, **à l'unanimité (26 voix pour)**, M. BURDIN ne prenant pas part au vote

- **D'APPROUVER** la cession des parcelles cadastrées :
  - section B n° 562 pour une superficie de 285 m<sup>2</sup>,
  - section B n° 2197 pour une superficie de 674 m<sup>2</sup>,au profit de la SCI BB, domiciliée « Au Grand Clos » - 73230 BARBY, représentée par Monsieur Bernard BROSSON.
- **DE FIXER** le prix de vente à 77 000 € (soixante dix sept mille euros), la démolition de la construction vétuste existante sur la parcelle 2197 restant à la charge de l'acquéreur ;
- **DE MANDATER** Maître MARIGOT, notaire à Chambéry, pour la rédaction de l'acte à intervenir ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

## **5/ TRAVAUX**

### **⇒ CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE POUR TRAVAUX RD8 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE**

La commune de Bassens a réalisé des aménagements de sécurité route de Vérel (RD8) consistant à la création de plateaux traversants, à la mise en place de marquage au sol, à la mise en place d'une bande cyclable côté montant, à la création d'un trottoir et restructuration de l'ancien.

Le Conseil Général de la Savoie propose une convention fixant, d'une part, les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la commune de Bassens et, d'autre part, les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité (27 voix pour)**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de la Savoie relative aux aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale sur la route départementale 8 à Bassens, ci-annexée.

## **6/ QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

- Réforme des rythmes scolaires : le dossier suit son cours, et une réunion d'information avec les représentants des parents d'élèves est prévue le lundi 26 Mai 2014.

La séance est levée à 20h05.